

Service social hospitalier :

Quatre assistantes sociales et deux secrétaires médico-sociales sont affectées à la prise en charge et à l'accompagnement des patients suivis par le Centre SLA. Elles travaillent en lien avec le réseau SLA-Ile de France.

Elles interviennent aussi bien en consultation qu'en hôpital de jour ou en hospitalisation, et travaillent chacune en partenariat avec un ou deux neurologues spécialisés dans cette pathologie.

Elles travaillent en collaboration avec l'équipe soignante sur signalement du médecin, du patient ou de sa famille.

Domaines d'intervention :

Les assistantes sociales informent, orientent et soutiennent les patients et leurs aidants dans le respect du secret professionnel, en lien avec les autres membres de l'équipe (infirmière, ergothérapeute, psychologue, médecin) et avec les intervenants extérieurs (travailleurs sociaux, réseau SLA-IDF, administrations, institutions, associations) dans les domaines suivants :

- **Accès aux soins** : aide à la recherche d'une couverture sociale, régularisation de prise en charge des soins, poursuite des soins à la sortie.
- **Accès aux droits** : information et aide à la constitution de dossiers administratifs (assurance maladie, handicap, aide sociale, vieillesse, entrée en EHPAD, titre de séjour pour soins etc.).
En particulier : accès aux droits liés au handicap : constitution des dossiers MDPH pour carte d'invalidité et carte de stationnement.
 - Pour les personnes de moins de 60 ans ou encore en activité après 60 ans : demande de financement d'aide humaine, aides techniques non prises en charge par l'Assurance Maladie, aménagement du logement auprès de la MDPH,
 - Pour les personnes de plus de 60 ans retraitées : possibilité de financement partiel des aides humaines et aides techniques par l'APA.
- **Aide à la vie quotidienne** : accompagnement et orientation des patients dans les domaines de l'aménagement du travail, aménagement du logement, difficultés financières, familiales, protection de l'enfance, etc.
- **Organisation des sorties** : information et mise en place des aides à domicile si besoin, orientation en service de Soins de Suite et Rééducation (SSR)

Chaque situation étant différente, l'accompagnement est personnalisé, et l'assistante sociale peut être amenée à intervenir tout au long du suivi du patient, en fonction de l'évolution de ses besoins.